

Le Département des Yvelines se dote d'ACCEO : une solution d'accessibilité pour personnes sourdes ou malentendantes

Afin de continuer à améliorer l'accessibilité de ses services, le Département des Yvelines propose désormais l'utilisation des dispositifs ACCEO à ses usagers sourds ou malentendants dans ses établissements départementaux.

L'objectif : faciliter les prises de contact avec les collaborateurs du Département grâce à des modes de communication adaptés. Ce service, gratuit pour les usagers, est désormais accessible aux horaires d'ouverture des services du territoire.

3 modes de communication disponibles en temps réel :

Afin de bénéficier de ce nouveau service gratuit, les usagers doivent soit télécharger l'application ACCEO disponible sur smartphone, tablette ou ordinateur, soit directement se présenter aux agents d'accueil eux-mêmes équipés d'ACCEO pro.

3 modes de communication sont proposés en temps réel :

- la Transcription Instantanée de la Parole (TIP).
- la visio-interprétation français/Langue des Signes Française (LSF).
- le visio-codage LPC (Langue française Parlée Complétée).

Informations pratiques :

> Horaires d'ouverture des services du Département :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

> Le dispositif ACCEO est joignable tous les jours à partir de 9h.

> 3 possibilités d'accès au service ACCEO :

- 1. le site ACCEO :** <https://www.acce-o.fr/nos-etablissements-accessibles.html> (rubrique catégorie « région/département/MDPH », logo « Yvelines le département »),
- 2. l'application ACCEO** téléchargeable sur smartphone/tablette : [Acceo - solution d'accessibilité du public sourd ou malentendant \(acce-o.fr\)](#) .
- 3. le site internet du Département :** www.yvelines.fr